

# THE FRENCH – AMERICAN CENTER

A Non-Profit Educational and Cultural Exchange Organization in France & the United States

## AU PAIR HOST FAMILY IN FRANCE

### *Introduction*

Le programme « Au Pair Host Family in France » sert les besoins des familles françaises dans les régions Rhône-Alpes, Provence et Languedoc-Roussillon qui cherchent un stagiaire aide-familial d'un pays anglophone. Les jeunes candidates doivent déposer leurs candidatures auprès de nos Centres afin qu'elles soient proposées aux familles demandeuses, sur la base des objectifs mutuels. La famille d'accueil sélectionne la candidate qui lui convient le mieux. Les détails du séjour sont convenus avec l'accord des deux parties. La famille d'accueil française s'occupe, de tous les papiers nécessaires à la venue de l'Au Pair, auprès des administrations concernées (D.D.T.E., U.R.S.S.A.F.) et la candidate se charge d'obtenir son visa dans son pays d'origine avant son départ. L'objectif du programme est d'avoir une personne de confiance au foyer pendant une période désirée et d'approfondir la connaissance des différentes cultures.

### *Comment fonctionne le programme Au Pair en France?*

Les familles françaises recherchent une aide-familial de qualité qui habitera dans la maison et fera parti intégrante de la famille pour donner à leurs enfants une perspective internationale. La candidate est une jeune fille consciencieuse, âgée de 18 à 25 ans, une connaissance de la française et des bonnes références de garde d'enfants et désire s'intégrer à la vie quotidienne française. Le French-American Center essaie de réunir les deux parties pour leur procurer une expérience bénéfique.

Notre Centre de Montpellier réceptionne les familles et examine leurs dossiers. Les dossiers des candidates seront proposés aux familles, selon les exigences des familles et celles des candidates. La famille d'accueil doit elle-même contacté la candidate pour discuter des détails du séjour. Quand la famille décide de prendre une candidate, elle signe « l'Accord de placement au pair », se rend avec les documents de la candidate choisie à la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (D.D.T.E.) qui appose son visa au bas de la dernière page de l'original de l'Accord. Cet Accord certifié, plus la lettre d'invitation, seront envoyés à la candidate pour lui permettre d'obtenir son visa.

La date de sa venue ainsi que d'autres détails relatifs à son voyage en France sont à déterminer en accord avec la famille. Le French-American Center agit uniquement comme intermédiaire dans la procédure de la sélection, et offre conseil et connaissance aux familles et aux Au Pairs dans le bureau du Centre.

## *Comment devenir une famille d'accueil pour le programme Au Pair en France?*

- Remplir le formulaire d'inscription en n'oubliant pas de nous présenter votre famille par l'intermédiaire d'un petit album photos ainsi que vos besoins particuliers. Les dossiers doivent être les plus complets possibles pour nous donner le maximum d'informations.
- Régler 300 euros, dont 100 euros (non remboursables) pour votre cotisation de Membre Actif du French-American Center et 200 euros de frais de placement (qui vous seront remboursés dans le cas où le Centre ne parvenait pas à vous trouver une jeune fille au pair dans un délai de douze mois). Votre carte d'adhésion de Membre Actif de notre association vous permet de participer au programme « Au Pair Host Family in France ainsi qu'à tous nos autres programmes.
- Nous chercherons pour vous une candidate au pair qui conviendra à vos demandes et vos exigences. Si la candidate vous convient, vous prenez vous même contact avec elle pour discuter de l'arrangement définitif de son séjour chez vous.
- Quand la famille est en accord avec la candidate, la famille contactera la D.D.T.E. pour obtenir un original de « l'Accord de placement au pair » et se rendra auprès de cette organisme avec les documents de la candidate choisie pour signer l'Accord et faire apposer son visa par la D.D.T.E. au bas de la dernière page.
- L'Accord certifié, plus une lettre d'invitation, seront envoyés à la candidate. Ces papiers sont indispensables pour que la candidate choisie puisse obtenir son visa dans le Consulat Français de son pays.
- La date d'arrivée de la candidate ainsi que tous les arrangements internes seront convenus en accord entre vous et votre Au pair. En aucun cas elles ne seront organisées par le Centre Franco-Américain ou nos représentants.
- Les familles d'accueil devront remplir toutes les formalités requises par la loi française auprès de la Préfecture de votre département, concernant la carte de séjour de l'Au Pair ainsi que votre déclaration à l'U.R.S.S.A.F. en tant que famille d'accueil pour un stagiaire aide-familial.
- En aucun cas le Centre Franco-Américain, ou nos représentants ne pourront être tenus responsables du déroulement du programme culturel « Au Pair in France », ni des problèmes qui pourront survenir avant, pendant et après le programme.
- Les conditions générales du déroulement du programme culturel « Au Pair in France » sont les suivantes (elles pourront être modifiées en accord avec l'Au Pair, en respectant les critères de base) :

## *Au Pair in France*

<b>Argent de Poche :</b>	Entre 75 et 100 euros par semaine.
<b>Accueil :</b>	La jeune fille au pair doit faire partie intégrante de la famille de la famille durant son séjour. Elle devra avoir sa propre chambre et pourra partager les commodités, si nécessaire.
<b>Temps libre :</b>	1 ou 2 journées complètes + soirée ou après-midi par semaine + temps pour étudier.
<b>Responsabilités :</b>	Babysitting, travaux ménagers, aide dans l'éducation des enfants.
<b>Cours de Français :</b>	Dès son arrivée en France, les cours devront être pris. Les frais de scolarité seront payés par l'Au Pair, la famille d'accueil, ou bien les deux.
<b>Assurances :</b>	La jeune fille Au Pair est couverte par le régime de l'U.R.S.S.A.F. après que la famille l'est enregistrée auprès de la Direction Départementale du Travail.

**N.B.** Selon la D.D.T.E., le stagiaire aide-familial doit bénéficier d'une somme forfaitaire d'argent de poche dont le montant hebdomadaire s'élève entre : 75 et 100 euros en fonction de sa participation plus ou moins grande aux tâches familiales courantes. La personne placée au pair doit partager la vie de famille d'accueil. Cette situation est radicalement différente de celle d'une employée de maison ou d'une femme de ménage. Il s'ensuit que, la famille d'un foyer intégrant matériellement et psychologiquement le stagiaire à la vie de tous les jours,

- Le stagiaire doit être nourri et logé par la famille
- Le stagiaire ne peut être employé plus de 30 heures par semaine
- La durée du contrat ne peut excéder 1 an.

*Les dossiers des candidates Au Pair et Familles d'Accueil sont centralisés  
à notre bureau de Montpellier :*

**The French-American Center  
4 rue Saint Louis 34000 Montpellier Tél: 04 67 92 30 66**

## AU PAIR HOST FAMILY IN FRANCE

Nom de famille  
*Family Name*

Prénom de père.....  
Father's Name

Adresse  
Address .....

Téléphone personnel .....

Home Telephone

Téléphone au bureau .....

Office Telephone

Fax : .....

Profession du père ..... Profession de la mère .....

Father's job

Mother's job

Nombre d'enfants dans la famille ..... Noms et dates de naissance .....

Number of children in family

Names and birthdays

Religion de la famille ..... Etes-vous pratiquant ?    oui    non

Family's religion

Do you observe?

yes

no

Décrivez votre jeune fille Au Pair idéale : Describe your ideal Au Pair :

---

---

A quelle date devra-t-elle commencer ? When should she begin?

Pour combien de temps? How long should she stay?

Argent de poche accordé par semaine en euros ? Weekly pocket money?

Temps libre par semaine ? Free time each week?

Age souhaité de la jeune fille ? Desired age of Au Pair?

A quelle heure devra-t-elle commencer sa journée ?  
At what time should she begin her day?

Et finir?  
And finish ?

Souhaitez-vous accueillir une jeune fille ayant des connaissances en français ?    yes                    no  
Do you wish to host a young woman who speaks French quite well?                    yes                    no

La jeune fille fera-t-elle partie intégrante de la famille ?                    oui                    non  
Will the young woman be completely integrated into the family?                    yes                    no

Aura-t-elle à sa disposition une chambre individuelle                    oui                    non  
Will she have her own room?                    yes                    no

Votre lettre générale aux candidates :

**COLLER ET LEGENDER 2 PHOTOS DE VOTRE FAMILLE, MAISON, AMIS ...**

1<sup>ST</sup> PHOTO

2<sup>ND</sup> PHOTO

# Que peut-on demander à un jeune au pair ?

*Source : « Le Monde », Anne ILLOUZ*

**Notre bébé vient de naître et nous n'avons pas trouvé de crèche pour l'accueillir au mois de janvier prochain. Comme nous disposons dans l'appartement d'une chambre supplémentaire, nous envisageons de prendre une jeune fille au pair, pour l'année, le temps de constituer un nouveau dossier de garde collective. Quelles tâches pouvons-nous lui demander, en plus de s'occuper du bébé dans la journée ?**

Les jeunes au pair, filles ou garçon, étrangers la plupart du temps, que l'on appelle officiellement stagiaires aides familiaux, viennent avant tout en France afin de perfectionner leurs connaissances de la langue française. C'est pourquoi leur emploi du temps professionnel doit ménager des plages de temps libre pour leurs études.

En contrepartie du gîte et du couvert, l'étudiant étranger doit assurer au maximum 30 heures par semaine, soit environ 5 heures travail par jour. Il doit s'agir de tâches familiales courantes : aller chercher les enfants à l'école, donner le bain, préparer les repas simples, faire un peu de repassage occasionnellement ou de vaisselle...Il doit pouvoir maintenir la chambre des enfants en bon état de propreté. Eventuellement gérer le linge des petits. En revanche, il n'est pas question de lui faire entretenir la maison, repasser le linge familial, faire les vitres ou récurer les sols ...

En ce qui concerne ses soirées, la famille peut également lui demander 2 ou 3 soirées de garde par semaine pour sortir.

Important : en principe, la poursuite des études linguistiques prime dans l'aménagement des horaires de travail sur les tâches de la familiale.

Enfin, le stagiaire doit disposer au minimum d'une journée complète de repos par semaine, dont au moins un dimanche par mois et de la possibilité d'assister aux offices de culte s'il le souhaite.

Le stagiaire au pair doit partager la vie de sa famille d'accueil, ce qui est une occasion pour lui de pratiquer le français.

Il est certain qu'une jeune fille au pair ne pourra pas assurer une mission de garde d'un bébé de manière aussi soutenue que le ferait une assistante maternelle, en particulier si les deux parents travaillent à l'extérieur. Elle peut en revanche, apporter un excellent appoint pour les fins de fin de semaines, les soirées ou les vacances.